



Département du MORBIHAN

2025/07/11/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à LE ROUX Véronique, LE GRAND Mickaël à LE GOFF Dominique, TROALEN Anne à PICARDA Styren, ULLIAC Morgane à BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 28/10/2025
Convocation affichée le : 31/10/2025

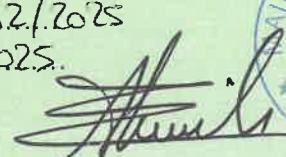
Reçu en Préfecture de VANNES le 01/12/2025

Publié ou notifié le 04/12/2025

Certifié exécutoire le 04/12/2025

A GOURIN, le 04/12/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H




7- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET L'ORGANISME DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGEC LES MONTAGNES NOIRES) DE L'ÉCOLE SAINT PIERRE POUR LA MISE À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES TERRITORIAUX À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention relative à la mise à disposition des agents communaux auprès de l'école Saint Pierre. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2028. Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à la signer.



Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251107-D2025071107BIS-DE

Département du MORBIHAN

VU la convention annexée à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention relative à la mise à disposition des agents communaux auprès de l'école Saint Pierre, pour une durée de trois ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2028.

A Gourin, le 7 novembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.